

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	LUCAS Dominique	RAULT Annie
AMBROISE Fabienne	MAILLARD Rémi	PICOUAYS Jacqueline
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	GUILLEMOT Jean-Claude
LEMAITRE Fabrice	BRIAND Marie	GUDEMARD Bruno
THOMAS François	CAYET Laurette	

Absents Excusés : Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur FOURE Jean-Luc pouvoir à Madame AMBROISE Fabienne, Madame LEMONNIER Rosanna.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy LE PROVOST

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023.

TRAVAUX URBANISME

Aménagement du village de la Sevestrais : Approbation du projet et lancement de l'appel d'offres

Le conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement du village de la Sevestrais
- Décide de lancer le marché d'appel d'offres en procédure adaptée
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Extension et réhabilitation mairie : Avenants

Le conseil municipal :

- Approuve l'avenant d'un montant de 609 € HT à l'entreprise Miriel ainsi que la déduction pour travaux non réalisés à l'entreprise Bidault
- Approuve l'avenant d'un montant de 300 € Ht à l'entreprise AG METAL pour la réalisation et la pose sur la façade de la Mairie de l'inscription « MAIRIE »
- Autorise le maire à signer les avenants

FINANCE

Ecole Jean-Ferrat : demande de subvention classe de neige

Le conseil municipal décide la prise en charge du transport pour la classe de neige du 3 février au 10 février 2024

COMMUNE DE TRELIVAN

Aménagement village de la Sevestrais : plan de financement et demandes de subventions DETR Amendes de Police.

Le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement comme indiqué ci-dessus
- Décide de solliciter les subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation Equipement Territoire Rural) et du Conseil Départemental de Côtes d'Armor dans le cadre des amendes de police, comme indiqué dans le plan de financement.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Plan de financement prévisionnel pour les travaux hors eaux pluviales est de 178 940 € HT

	Dépenses HT €	Recettes €	Pourcentage
Travaux Aménagement village de la Sevestrais	178 940		
ETAT – DETR		62 629	35 %
Département Amendes de police		30 000	16.76 %
Autofinancement		86 311	48.24 %
TOTAL	178 940	178 940	100.00 %

Rénovation – réhabilitation de l'école maternelle Jean Ferrat : Demande de subvention avec la Région Bretagne

Le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement ci-dessous
- Décide de solliciter la subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre de « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » pour un montant de 360 000 €
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

COMMUNE DE TRELIVAN

DEPENSES		RECETTES		
Type de dépense	Montant (en €)	Financeur	Montant (en €)	Taux
Bâtiment scolaire	1 800 000	Région – Bien vivre partout en Bretagne	360 000	12.95%
Démolition désamiantage	300 000	ETAT + Fond Vert Rénovation école	700 000	29.41%
Divers travaux d'aménagement (extérieur, cour) Aléas 10%	280 000	Conseil Départemental	163 000	5.86%
Maitrise d'œuvre - Etude thermique – missions de SST-CTC...	400 000	Dinan AGGLOMERATION	125 000	4.50%
		Autofinancement	1 432 000	47.28%
TOTAL dépenses	2 780 000	TOTAL recettes	2 780 000	100%

AFFAIRES GENERALES

Dinan Agglomération : Rapport d'activités et de développement durable 2022.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2022 de Dinan Agglomération.

Dinan Agglomération : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets,

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets,

Conseil Départemental : mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées

- Approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public ;
- S'engage à :
 - Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
 - Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
 - Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
 - Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.
- Autorise le maire à signer toutes les conventions ou tous les documents correspondants à cette procédure d'inscription.

Référent déontologue des élus

Le conseil municipal désigne des référents déontologues :

- Mme Anne PERRIER, Présidente du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel honoraire ;
 - M. Jean SIRINELLI, Professeur de Droit Public à l'Université de Rennes ;
 - Mme Armelle BOTHOREL, Maire honoraire de La Méaugon, ancienne Présidente de l'AMF 22.
- Approuve les modalités d'organisation et de saisine comme indiquées ci-dessus

Cession terrain délaissé parcelle A 837 la Férulais

Le conseil municipal approuve la cession d'une partie de la parcelle A837 à la Férulais pour un montant de 3 000€ (environ 100m²), l'ensemble des frais correspondant à ce dossier sera pris en charge par l'acheteur.

Pour extrait conforme ,
Le maire,
Suzanne LEBRETON